

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis 02/2024

Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026

La commission s'est réunie les 7 et 15 octobre 2024 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	07.10.2024	15.10.2024
Mme Pascale Menu	X	X
M. Yan Borboën	X	
M. Alan Carleton	X	X
M. Raphaël Conus (suppléant)		X
Mme Catherine Jaquier	X	
Mme Susan Killias	X	X

1. Préambule

Ce préavis a été présenté à la Commission gestion-finances le 15 octobre 2024 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour explications détaillées.

Analyse:

Avec un taux de 62%, la commune de Denges reste une commune attractive.

Comme mentionné dans le préavis, depuis 2020 l'état de nos comptes permet de faire face aux investissements futurs (Postulat « Feuille de route des investissements de la municipalité » du 18 juin 2023).

Le nombre d'entreprises reste stable et la nouvelle péréquation intercommunale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 ne devrait pas avoir de conséquences négatives pour notre commune.

Le maintien du taux actuel nous paraît donc justifié.

Conclusions:

La commission gestion-finances unanime propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission

Pascale Menu

2024-10-17 14:52

Pascale Menu

Présidente